Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis relatif au recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle pouvant déboucher sur une titularisation en catégorie A ou B

NOR : *EAEA1729247V*

Un recrutement de personnes en situation de handicap est prévu au titre de l'année 2018.

Le nombre total de places offertes au recrutement est fixé à **9** :

Ces places sont réparties de la manière suivante :

– catégorie A (corps des secrétaires des affaires étrangères) : 4 emplois ;
– catégorie B (corps des secrétaires de chancellerie) : 5 emplois.

CATEGORIE	NIVEAU DE DIPLÔME REQUIS	DATE LIMITE d'envoi des dossiers de candidature (**)	ENTRETIEN de présélection et AUDITION devant la commission de recrutement (sur convocation)	PRISE DE FONCTIONS des personnes recrutées (prévisionnelle)
A	Bac + 3 (+ maîtrise de deux langues étrangères) (*)	30 novembre 2017	Janvier - mars 2018	avril 2018
B	Bac + maîtrise de l'anglais	30 novembre 2017	mars - avril 2018	juin 2018

(*) dont l'anglais obligatoire et, au choix, l'une de ces langues : allemand, espagnol, italien, portugais, arabe littéral, chinois (mandarin), hébreu, hindi, japonais, persan, russe, swahili, turc.

(**) Cachet de la poste faisant foi

Les personnes intéressées devront adresser au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, direction des ressources humaines (bureau RH1B), 27, rue de la Convention, CS 91533, 75732 Paris Cedex 15, par voie postale, les pièces suivantes pour la constitution de leur dossier :

– une lettre de motivation ;
– un *curriculum vitae* précisant leur formation et leurs compétences ;
– la copie du diplôme le plus élevé ;
– la copie d'une pièce d'identité en cours de validité ;
– un justificatif de la reconnaissance du handicap en cours de validité ;

Conformément à l'article L5212-13 du code du travail, ce document peut être, selon le cas : la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le justificatif du versement d'une rente d'accident du travail ou de maladie professionnelle pour une incapacité permanente au moins égale à 10 %, le justificatif d'une pension d'invalidité correspondant à une réduction d'au moins 2/3 de la capacité de travail ou de gain, le justificatif d'une pension militaire d'invalidité, le justificatif d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31/12/1991 relative aux sapeurs-pompiers volontaires, la copie de la carte d'invalidité définie à l'article L-241-3 du code de l'action sociale et des familles, le justificatif du versement de l'allocation aux adultes handicapés.

– Toute attestation pertinente justifiant des expériences professionnelles, du niveau en langues étrangères, des stages et des formations diplômantes, actuels et antérieurs, des attestations d'employeur avec appréciations qualitatives, tout autre document de nature à justifier la situation actuelle du candidat (stages, attestation de chômage, etc.).

La maîtrise de langues étrangères est nécessaire :

– l'anglais pour l'ensemble des candidats ;
– une deuxième langue étrangère pour les candidats à des postes de catégorie A.

Les personnes intéressées indiqueront également avec précision, et de façon lisible, leurs coordonnées : adresses postale et électronique et numéros de téléphone fixe et portable.

Conditions d'inscription

Les candidats ne doivent pas déjà bénéficier de la qualité de fonctionnaire et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

– être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard au moment de la titularisation ;
– jouir de leurs droits civiques ;
– ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au casier judiciaire.

Procédure de sélection et de recrutement

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les candidats veilleront à informer l'administration de tout changement de coordonnées.

Une première sélection des candidatures sera effectuée au vu des dossiers envoyés.

Les personnes sélectionnées seront convoquées à des entretiens individuels.

Tous les candidats seront soumis à une évaluation linguistique.

Les personnes retenues à la suite des entretiens individuels de sélection seront auditionnées par la commission de recrutement qui établira la liste des candidats admis en siégeant aux dates qui seront précisées début 2018 sur le site www.diplomatie.gouv.fr.

Les candidats recrutés bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an, à l'issue duquel l'administration les auditionnera et se prononcera sur leur aptitude professionnelle. Le cas échéant, ils seront titularisés après avis de la commission administrative paritaire du corps concerné. Dans le cas contraire, leur contrat pourra éventuellement être renouvelé pour une durée maximale d'un an avant un nouvel examen par la commission.

Les agents recrutés seront affectés à Paris ou à Nantes et pourront, par la suite, recevoir des affectations à l'étranger.

Pour plus de renseignements

www.diplomatie.gouv.fr (rubriques « emplois, stages, concours », « travailleurs handicapés ») ou pôle égalité des chances de la direction des ressources humaines (pole-diversite.dga-drh-rh1@diplomatie.gouv.fr).